

Nombre de délégués élus au Comité syndical : 60  
Délégués présents : 31  
Absents : 29

Vote(s) pour : 31  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0  
Pouvoir(s) : 0

Date de convocation : 30 novembre 2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### Séance du 7 décembre 2023

\* \* \*

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte  
Secrétaire de séance : Madame Marilyn WEBERT, Déléguée Titulaire du Syndicat mixte

#### **Délibération n°2023-06-0712 : Enquête de Mobilité sur les territoires Nord-Lorrains (EMC<sup>2</sup>)**

##### **Exposé des motifs**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Transports et notamment les articles L1214-1 et suivants et les articles R1214-1 et suivants,

VU le règlement budgétaire et financier du Syndicat mixte du SCoTAM,

VU l'exposé de Monsieur le Président du Syndicat mixte du SCoTAM,

CONSIDERANT l'intérêt d'une Enquête de Mobilité sur les territoires Nord-Lorrains pour les travaux du Syndicat mixte du SCoTAM,

##### **Délibération**

Le Bureau entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE de participer à l'Enquête de Mobilité sur les territoires Nord-Lorrains (EMC<sup>2</sup>).

AUTORISE Monsieur le Président du Syndicat mixte, ou son représentant, à :

- Signer tous documents relatifs à l'Enquête de Mobilité sur les territoires Nord-Lorrains ainsi que tout avenant à ces documents initiaux,
- Solliciter les subventions et dotations auxquelles le Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM peut prétendre au titre de l'Enquête de Mobilité sur les territoires Nord-Lorrains ou de toute étude équivalente.

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes réparties ainsi :

- Des crédits de 15 000 € TTC en section d'investissement en 2024,
- Des crédits de 15 000 € TTC en section d'investissement en 2025.



Le Président  
Monsieur Henri HASSER



Pour extrait conforme  
Metz, le 7 décembre 2023

Le secrétaire de séance  
Madame Marilyn WEBERT

